

Décisions du Conseil d'administration du 6 mai 2013 sur l'intéressement à long terme des mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 6 mai 2013 a décidé de mettre en œuvre, comme en 2012, un dispositif d'intéressement à long terme applicable aux mandataires sociaux.

Les conditions de cette attribution ont été renforcées. Ainsi, avant toute mesure de la performance de Société Générale, le Conseil s'assurera que le résultat net part du Groupe, hors impacts liés à la réévaluation de sa dette propre, est positif sur l'exercice précédant la date d'acquisition ; dans le cas contraire, aucune attribution ne sera faite. Par ailleurs, les durées totales d'incessibilité des actions ou équivalents susceptibles d'être attribuées ont été portées à 4 et 5 ans, soit mars 2017 pour la 1ère tranche et mars 2018 pour la 2ème tranche.

Une fois la condition de résultat net positif acquise, les dirigeants pourront obtenir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance relative de l'action Société Générale, mesurée par le Total Shareholder Return (TSR) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS, Unicredit.

A titre d'illustration, et même si le Groupe est profitable en 2015 et 2016, l'intéressement sera nul si la performance boursière de Société Générale mesurée début 2016 et début 2017 est significativement inférieure à celle de ses 11 pairs. Si la performance boursière se situe au niveau de celle de ses pairs à chacune des deux mesures, M. Frédéric Oudéa bénéficiera d'un versement de deux tranches, respectivement en mars 2017 et mars 2018, représentant chacune 18 750 actions ou équivalents ; en ce qui concerne les Directeurs Généraux Délégués, chaque tranche représentera 12 500 actions ou équivalents. Enfin, si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les 3 meilleures du panel, l'attribution pourra atteindre le maximum de 37 500 actions par tranche pour M. Frédéric Oudéa et de 25 000 actions par tranche pour les Directeurs Généraux Délégués. La valeur comptable est de 481 875 euros (1) en moyenne pour chacune des tranches pour M. Frédéric Oudéa soit 48% de son salaire fixe, et de 321 250 euros (1) pour les Directeurs Généraux Délégués, représentant entre 46% et 49% de leur salaire fixe.

En 2013 comme en 2012, les dirigeants mandataires sociaux de Société Générale ne reçoivent pas de stock options. Le Conseil d'administration s'est assuré que le système envisagé respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et la directive européenne CRDIII.

(1) Valorisation en date du 3 mai 2013 et communiquée au Conseil pour sa réunion du 6 mai